

# **- PASSEPORTS** **BIOMETRIQUES -**

## **Liste des pièces à fournir (l'original)**

### **LA PRESENCE DU DEMANDEUR EST OBLIGATOIRE**

#### **ADULTE :**

- Une carte nationale d'identité en cours de validité ou périmée de moins de 2 ans.
- 2 Photographies d'identité couleurs (voir en fin de texte)
- 1 justificatif de domicile
  - de moins de trois mois, téléphone (fixe ou portable) eau
  - certificat d'imposition ou de non imposition (dernier avis)
  - assurance habitation mentionnant habitation principale + adresse complète + validité en cours
- ancien passeport ou
- déclaration de perte (établie par la mairie) ou de vol (établie par la gendarmerie)

### **TIMBRE FISCAL**

(vendu en bureau de tabac)

- **86 euros** pour adulte (+ de 18 ans)
- **42 euros** pour un enfant entre 15 et 18 ans
- **17 euros** pour un enfant de moins de 15 ans.

#### **ENFANT :**

**L'enfant doit obligatoirement se présenter avec l'un des deux parents.**

Mêmes pièces que pour un adulte .....  
**avec en plus :**

- Copie intégrale acte de naissance (datant de moins de 3 mois)
- une pièce d'identité du parent qui accompagne le mineur
- si séparation des parents, jugement de divorce visé par le TGI + convention définitive.

Garde alternée : justificatif de domicile des deux parents + leur pièce d'identité

#### **AUTRES CAS**

- Vous n'avez pas de carte d'identité et pas d'ancien passeport
- OU** Votre carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans
- OU** Votre ancien passeport a été établi avant le 1<sup>er</sup> juin 2006
- fournir une copie intégrale de votre acte de naissance (de moins de 3 mois) à demander à la mairie de votre lieu de naissance. Si vous êtes né à l'étranger, acte à demander au service central de l'état civil à 44941 Nantes cédex

- Si « veuf ou veuve »
- Fournir acte de décès du conjoint décédé
- Justificatif de domicile pour une personne habitant chez un particulier (parents-amis)
- un document fourni par l'hébergeant attestant sur l'honneur la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de trois mois
- une pièce d'identité et un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant. (carte d'identité + facture téléphone ou EDF)

#### **PHOTOS**

##### Normes à respecter

- de moins de trois mois -de face (3.5 x 4.5 cm)
- la prise de vue montre un gros plan du visage et des épaules
- le visage doit prendre 70% / 80% de la hauteur de la photo
- photos bien centrées et contrastées
- photos non découpées
- pas de couleurs claires (pull) – pas de fond bleu – pas de décolleté – pas d'épaules nues
- pas de bandeau, ni barrette, ni lunette dans les cheveux
- si lunettes teintées : mettre des lunettes non teintées ou les retirer